

[...] le symbole de la liberté de parole et d'expression et ils devraient donc continuer d'être exemptés. Or, ils appartiennent à la chose imprimée. Il n'y a pas à couper les cheveux en quatre. La chose imprimée désigne les magazines, les livres, les périodiques et les journaux.

Voilà l'argument. Qu'en pensent les sénateurs? Que diront-ils des manuels, des magazines et des journaux? Que diront-ils de la concurrence américaine qui viendra s'abattre sur l'industrie canadienne de l'édition?

Je comprends que cette industrie dépend en grande partie de la distribution au Canada de livres importés de l'étranger. Ces importations seront assujetties à la TPS dès qu'elles franchiront la frontière. On s'inquiète du fardeau que représenteront les stocks qu'il faudra garder tant qu'ils ne seront pas vendus. Voilà un autre effet que, j'en ai la certitude, ceux qui ont pensé la taxe n'ont pas envisagé ni même prévu.

● (1420)

J'ai trouvé intéressant qu'on parle de chances égales et de savoir si cette industrie jouissait de chances égales.

Le monde canadien de l'édition de périodiques et de livres fait face à un concurrent américain qui n'a pas à supporter une TPS de 7 p. 100. Sur la question des abonnements, qui comptent pour 90 p. 100 de la distribution, nous subissons encore ce désavantage de 7 p. 100. Ce désavantage de 7 p. 100 face à nos homologues américains, qui jouissent déjà d'économies d'échelle 10 à 20 fois plus importantes que les nôtres, ne fera qu'ajouter à la difficulté de maintenir une industrie du périodique qui soit, sinon florissante, du moins existante, au pays.

Ce sont les principaux points qu'on a fait valoir au comité. Ils sont repris dans le rapport du comité.

Je n'ai pu trouver aucun élément de preuve qui me permette de réfuter fructueusement les principaux arguments. Il nous semble raisonnable d'apporter un amendement au projet de loi pour rétablir, d'une certaine manière, la situation antérieure, en protégeant les imprimés de la TPS. Cela permettrait de maintenir le système en vigueur et donnerait au moins une chance de survie à l'industrie de l'édition au Canada.

MOTION D'AMENDEMENT

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, je propose, appuyé par l'honorable sénateur Frith:

Que le projet de loi C-62 ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais que l'annexe du projet de loi soit modifiée, à la page 342, afin d'y inclure les articles de lecture en ajoutant à l'annexe VI—et en numérotant en conséquence—un nouvel intertitre et une nouvelle partie, ainsi qu'il suit:

[Le sénateur MacEachen.]

ARTICLES DE LECTURE

1. La fourniture de livres, de périodique ou d'autres articles de lecture.

Son Honneur le Président: Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

[Français]

L'honorable Jacques Hébert: Honorables sénateurs, combien de temps un gouvernement peut-il bousculer tout le monde sans écouter personne, ruiner des secteurs entiers de l'économie sans manifester la moindre compassion, mettre en péril la culture elle-même et refuser d'entendre les cris des écrivains, des poètes et de ceux qui les éditent et les distribuent?

«*Quousque tandem abutere Catilina patientia nostra?*»

Malgré un tollé de protestations des citoyens comme on n'en avait jamais vu jusqu'à ce jour, malgré les avis d'experts de toutes les disciplines et de tous les milieux, y compris les milieux d'affaires, malgré la récession économique qui rendra plus cruelle encore l'imposition d'une taxe à la consommation, le gouvernement conservateur s'obstine dans sa décision suicidaire d'imposer la TPS, coûte que coûte...

Au moyen de centaines de milliers de lettres, d'appels téléphoniques et surtout de pétitions, les Canadiens ont envoyé aux sénateurs un message clair: «Élus ou pas, la Constitution vous oblige à améliorer les projets de loi, quand c'est possible, où à les bloquer carrément quand il s'agit de lois répressives, injustes et immorales.»

Nous avons donc le devoir de nous opposer de toutes nos forces à la TPS et d'utiliser tous les moyens légaux que nous offre la procédure afin de retarder à l'infini l'échéance d'un vote sur le projet de loi. Chaque jour qui passe permet à un plus grand nombre de Canadiens de comprendre les effets désastreux qu'aurait la TPS sur notre fragile économie. Chaque jour qui passe voit grossir les rangs de ceux qui s'opposent à la TPS, comme en témoignent les sondages Gallup. En septembre dernier, 72 p. cent des Canadiens manifestaient clairement leur opposition à ce projet de loi mal conçu. Quatre mois plus tard, en janvier 1990, ce pourcentage passait à 74%. Dans le dernier sondage, publié le 1^{er} novembre, les Canadiens disent non à la TPS dans une proportion de 76 p. cent avec un sommet de 92 p. cent dans les provinces de l'Atlantique.

De ce côté-ci de la Chambre, nous avons bien l'intention de poursuivre le combat, de continuer à révéler à la population les effets nocifs de la taxe sur les produits et services. Et un jour viendra où les sondages Gallup nous apprendront qu'il ne reste plus qu'un infime pourcentage de Canadiens en faveur de la TPS. On pourra même les nommer les quelques irréductibles de la TPS. Par exemple, je pense à Brian Mulroney, Michael Wilson peut-être et Laurent Thibault, président de la Canadian Manufacturer's Association, les trois derniers qui vont rester dans les derniers sondages.

Au cours des prochains jours, des prochaines semaines et qui sait?—des prochains mois, les sénateurs libéraux et sans doute quelques indépendants, voire même des conservateurs, tourmentés par leur conscience, s'emploieront à dénoncer les aspects les plus odieux d'un projet de loi déjà infâme.